

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Maître Philippe KRIKORIAN
Avocat au Barreau de Marseille
BP 70212
13178 MARSEILLE CEDEX 20

REÇU LE 11 AVR. 2014

Paris, le

08 AVR. 2014

Monsieur,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance par laquelle vous appelez à l'adoption d'une loi pénalisant la négation du génocide arménien.

Sensible à votre intervention, le Chef de l'État – déterminé à agir contre tous les négationnismes – m'a confié le soin de vous rappeler son engagement d'examiner les moyens juridiques permettant d'assurer une pleine vigilance sur la propagande négationniste dans le respect des principes fixés par la Constitution et nos engagements européens et internationaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Isabelle SIMA

*Référence à rappeler
PDR/SCP/BCP/BR/A106422*

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

REÇU LE 11 AVR. 2014



**LETTRE
VERTE**

PARIS EUROPE
PPDC PARIS NORD
09-04-14
839 00 3E0435
5185 757720

€ R.F.
LA POSTE
000,58
HP 130773